

# TRAIL TAURIAC

## 19 avril 2020 - REGLEMENT

### Article 1 Organisateurs

Le Trail de Tauriac est organisé par l'Association, Los Taures des Valons de Tauriac le **dimanche 19 Avril 2020.**

Contact : Mr TOURNIE Nicolas Association «Los Taures des Valons de Tauriac", 279 Imp. du Pech des Pères 81630 TAURIAC. Portable : 06 26 48 69 52

### Article 2 Organisation

**Distance** : L'épreuve comporte une course à pied et une marche nordique de 12km (junior à vétérans) et une course à pied et une marche nordique de 20 km (junior à vétérans), une course à pied de 42km (espoir à vétérans) ainsi qu'une randonnée de 12km (ouverte à tous).

Les parcours proposés sont entièrement balisés, et ne nécessitent pas l'utilisation de carte. Ils empruntent des passages privés ouverts gracieusement par des propriétaires privés.

### En dehors du jour de la course, le passage n'est pas autorisé.

Les profils des courses sont sur le site.

**Départ** : place du village à TAURIAC à :

- 8h : pour le 42 km
- 8h45 : pour la randonnée
- 9h : pour le 20 km trail et marche nordique
- 9h30 : pour le 12 km trail et marche nordique

### Limité à 500 dossards toutes courses confondues (trail / marche nordique/ randonnée)

Parcours en une seule boucle sur route et chemins.

Les horaires et parcours peuvent être modifiés par les organisateurs en fonction des impératifs de dernière minute.

**Dossard** : Chaque coureur devra porter son dossard sur le devant sans imputation de format et bien en évidence sous peine d'élimination. **MERCI de prévoir vos épingles.**

**Gobelets** : **il n'y aura pas de gobelet jetable sur la course : pensez à pendre vos gobelets réutilisables. Il y aura des gobelets en vente sur la place avec consigne.**

**Assistances** : Pour plus de sécurité et de confort pour les coureurs, aucune assistance (accompagnateur, vélo, VTT et motorisé) ne sont pas autorisés sur le parcours de la course.

**L'utilisation des bâtons est autorisée pour le parcours 42 km trail.**

### Article 3 Tarifs

## **Pré-inscription sur le site :[www.trailtauriac.fr](http://www.trailtauriac.fr) jusqu'au samedi 18 avril 2020 18h pour le trail, la marche nordique et la randonnée**

### **Tarifs inscriptions :**

- 11€ / 12 km trail et marche nordique ;
- 17€ / 20 km trail et marche nordique ;
- 30€ / 42 km ;
- 8€/randonnée

### **Augmentation des prix de 4 euros à partir du 16 avril 2020 minuit (sauf pour la randonnée)**

**Retrait des dossards et Inscription possible sur place le jour de la course de 6h30 à 9h15 dans la salle des fêtes**

Pour toute inscription (sauf la randonnée) merci de joindre :

**- Licenciés FFA, licence athlétisme compétition, athlétisme entreprise, athlétisme running ou Pass' j'aime courir en cours de validité à la date de la manifestation : joindre la photocopie recto-verso de la licence.**

**- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFHS)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération française des ASPPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

**- Non licenciés : joindre un certificat original en cours de validité (moins d'un an) ou sa photocopie certifiée conforme mentionnant "non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition" ou " non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition".**

**Toute inscription ne comportant pas une licence valable ou le certificat médical à jour ne sera pas prise en considération.**

**AUCUN CERTIFICAT MEDICAL NE SERA RENDU**

**Les coureurs inscrits n'ont pas le droit de se faire remplacer ni représenter par une tierce personne.**

## **Dotation : repas alligo/fruit offert aux 500 premiers inscrits sur le trail, marche nordique et randonnée**

### **Article 4 Ravitaillements**

Pour le 12 km : un ravito à 8 km (liquide + nourriture)

Pour le 20 km : un ravito à 5 km (liquide + nourriture), un à 13 km (uniquement du liquide)

pour le 42 km : un ravito à 8km (liquide + nourriture), 14 km (uniquement du liquide) , 27 km (eau + nourriture) et 39 km (uniquement du liquide)

**Les coureurs du 42 km doivent disposer d'une quantité de liquide et de nourriture suffisante pour rallier les différents points de ravitaillement. Ils doivent aussi porter sur eux un sifflet et une couverture de survie.**

**Pour toutes les courses, il y aura un point de ravitaillement à l'arrivée.**

Vestiaires dans salle des fêtes, douches dans les vestiaires football.

## **Un buffet sera offert à l'ensemble des participants après la remise des récompenses.**

### **Article 5 Désistements**

**Tout engagement est ferme est définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation, sauf cas de force majeure (décès).**

### **Article 6 Barrière horaire et abandon**

**Barrière horaire sur le 42 km : 11h30 à Salvagnac (21 ème km )**

Tous coureurs étant mis hors course à un poste ayant une barrière horaire sera pris en charge par l'organisation pour son rapatriement vers la zone d'arrivée.

### **Article 7 Confidentialité**

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6.01.78 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez nous demander, par simple lettre, que vos coordonnées soient radiées de nos fichiers pour utilisation future.

De par leur participation aux différentes épreuves, les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'évènement à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Dans le cas contraire, merci d'adresser un mail indiquant votre refus en mentionnant vos noms, prénom, date de naissance.

### **Article 8 Service médical**

Conforme au règlement des courses hors stade édité par la F.F.A. un poste de secours sera présent sur la manifestation sur la place du village.

### **Article 9 Responsabilité**

Les coureurs participent à la course sous leur propre et exclusive responsabilité. Chaque concurrent s'engage à courir en respectant les règles habituelles du Code de la route. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé. Les organisateurs et le service médical pourront mettre hors course les concurrents mettant leur santé en danger.

### [Article 10 Assurances](#)

**Responsabilité civile** : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des organisateurs de course sur route auprès de GROUPAMA.

**Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Dommage matériel** : Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

**Vol et disparition** : Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte. En cas d'accident, chaque participant devra s'assurer que le coureur accidenté est pris en charge par les secours ; si ce n'est pas le cas il devra faire le nécessaire afin d'informer au plus vite l'organisation.

### [Article 11 Handisport](#)

Le parcours ne permet pas le passage des fauteuils. Se renseigner auprès des organisateurs.

### [Article 12 Classements, résultats](#)

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 11 janvier 1978, nous vous informons que les résultats seront publiés affichés dans la salle des fêtes le jour de la course ainsi que sur notre site.

### [Article 13 Récompenses](#)

Remise des récompenses à 11h30 au 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course ainsi qu'au premier de chaque catégorie.

Les récompenses individuelles **ne sont pas cumulables**.

### [Article 14 Force majeure](#)

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

### [Article 15 Protection de l'environnement et développement durable](#)

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

### [Article 16 Acceptation](#)

Tout participant inscrit reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter tous les articles.